Ce document constitue un outil de documentation et n'engage pas la responsabilité des institutions

►B

DÉCISION DE LA COMMISSION

du 26 juillet 2004

établissant la liste des centres agréés de collecte de sperme pour les importations de sperme d'équidés en provenance de pays tiers

[notifiée sous le numéro C(2004) 2511]

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(2004/616/CE)

(JO L 278 du 27.8.2004, p. 64)

abrogée par:

	Journal officiel		
	n°	page	date
Décision 2010/471/UE de la Commission du 26 août 2010	L 228	52	31.8.2010

La dernière version consolidée avant abrogation est disponible sous le lien suivant:
http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CONSLEG:2004D0616:20070101:FR:PDF